



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 15 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le quinze octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHANOS-CURSON, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de **Monsieur Stéphane FOURNIER**.

Date de convocation du Conseil Municipal : **10/10/2018**

Date d'affichage : **10/10/2018**

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : **15**

Étaient présents : **Stéphane FOURNIER, Isabelle FREICHE, Nicole MUCCHIELLI, Michel FRAISSE, Jacques PRADELLE, Bruno BOITEUX, Bruno GRAS TACHON, Pascal BAUDE, Juliette GOMEZ, Blandine AZE, Benoît MOREL, Sandrine GUIMBAUD.**

Etaient absents et représentés : **Serge BLACHE représenté par Stéphane FOURNIER, Anaïs CHARDON représentée par Nicole MUCCHIELLI.**

Était absent et excusé : **Pascal ROUSSET**

**Jacques PRADELLE a été désigné secrétaire de séance.**

**Le nombre de votants est de 15.**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 10 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose qu'une délibération pour le prêt gratuit du matériel aux vendanges du coeur soit rajoutée à l'ordre du jour du conseil municipal. Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

### **I – AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION**

#### **I.1 FINANCES**

##### **I.1.1 Nouvelle tarification bibliothèque**

La Commission Extramunicipale Bibliothèque a constaté que la tarification actuelle de 15€ par famille est élevée notamment pour les personnes seules. Cette analyse a été confirmée par les référents de la Médiathèque de St Vallier lors d'une rencontre en juillet dernier. La Commission Finances réunie le 10 octobre s'est accordée sur la proposition suivante :

- gratuité pour les moins de 18 ans,
- adhésion individuelle annuelle 10€
- Réduction de 50% pour le deuxième adulte.

Ces tarifs seraient applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019

**Le Conseil Municipal sera appelé à délibérer pour adopter cette nouvelle tarification.**

## **I.1.2 DM n° 4 – budget commune**

Il reste à effectuer quelques travaux à l'école : aménagement d'un placard dans la salle des maîtres, installation de nouveaux éclairages tableau, voyants d'alarme intrusion dans les classes, clôture avec l'espace MJC. Il manque à ce jour certains devis.

Le Conseil Municipal a décidé de représenter ce point au prochain conseil municipal du mois de novembre.

## **I.2.3 Participation financière pour l'Amicale Laïque**

M. Le Maire expose qu'il a rencontré les responsables de l'Amicale Laïque et la directrice de l'école pour évoquer les projets mis en œuvre cette année, notamment le projet de classe verte à Lus la Croix Haute. Il a indiqué qu'une enveloppe pourrait être attribuée par la Commune sur le budget 2018. L'école a transmis les devis pour que le Conseil Municipal puisse statuer sur le montant attribué.

M. le Maire propose que soient englobés dans la participation versée à l'association le transport pour la classe découverte d'un montant de 2 120 euros, l'option escalade pour un montant de 620 euros, 450 euros pour le projet de classe des PS et MS et le spectacle de Noël d'un montant de 800 euros.

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à sept voix pour, trois contre et quatre abstentions valide le montant de la participation à 4 000 euros qui sera versée à l'Amicale Laïque.**

## **I.2 AFFAIRES GENERALES**

### **I.2.1 Avis sur la demande d'adhésion de Charmes sur Rhône au syndicat Ardèche Musique et Danse**

Ardèche Musique et Danse nous informe qu'une délibération relative à la demande d'adhésion de la commune de Charmes sur Rhône a été prise le 3 octobre 2018. Afin que l'adhésion devienne pleine et entière, il est nécessaire de recueillir l'accord des communes déjà membres dans les conditions de majorité requises pour la création. Il est donc demandé au conseil municipal de donner un avis quant à l'admission de cette commune.

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à une abstention et treize contre des membres présents et représentés refuse la demande d'adhésion de la commune de Charmes sur Rhône au syndicat Ardèche Musique et Danse.**

### **I.2.2 Convention USEP pour l'hébergement de la Drôme à vélo au foyer familial**

Monsieur le Maire explique avoir reçu une demande de l'USEP pour héberger la nuit du lundi 3 juin 2019, 1 ou 2 classes pendant la traversée de la Drôme à Vélo. La salle des fêtes serait disponible et pourrait être mise à disposition gracieusement. Une convention doit être signée en ce sens.

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes et autorise le Maire à signer la convention afférente.**

## **I.3 PERSONNEL**

### **1.3.1 Contrat pour l'assurance des risques statutaires**

**Le Maire expose :**

- que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

**Le Conseil appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés décide :**

**Article 1 :** d'accepter la proposition suivante :

Assureur :           CNP Assurances  
Courtier :           SOFAXIS

Durée du contrat : **4 ans** (date d'effet au 01/01/2019) – maintien du taux 3 ans

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

► **Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL / garantie optionnelle :**

Risques assurés : Décès + accident et maladie imputable au service + longue maladie, maladie longue + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire :

**Option 1**

**TOUS LES RISQUES, avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 4,95 %**

► **Agents titulaires ou stagiaires et non titulaires affiliés IRCANTEC / garantie optionnelle :**

Risques assurés : Accident et maladie professionnelle + grave maladie + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique :

**TOUS LES RISQUES, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1,30 %**

**Article 2** : d'accepter la rémunération du Centre de Gestion à hauteur de 3% de la cotisation versée à CNP/SOFAXIS, au titre de la réalisation de la présente mission facultative.

**Article 3** : la commune autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

### **I.3.2 Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe**

Le Maire propose à l'assemblée, la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet suite au départ d'un agent.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 16 octobre 2018,

Filière : technique,

Cadre d'emploi : adjoint technique

Grade : adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe:

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 0

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés décide la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 16 octobre 2018.**

## **I.4- URBANISME**

### **I.4.1 Avis sur la demande d'autorisation environnementale unique de renouvellement et d'extension d'une carrière par l'entreprise ROFFAT**

La société ROFFAT a déposé une demande en vue d'obtenir une autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension d'une carrière de matériaux alluvionnaires située aux lieux-dits « Bellevue » et « Les Châssis Ouest » sur la commune de Mercuriol-Veunes.

Cette demande est soumise à une enquête publique, dans les communes intéressées par le projet, qui se déroulera du lundi 8 octobre au jeudi 8 novembre 2018 inclus. Le territoire de la commune de CHANOS CURSON est compris dans le rayon d'affichage de cette enquête.

La Préfecture de la Drôme nous a adressé un arrêté n°2018250-0012 concernant l'ouverture d'une enquête publique ainsi qu'un avis de l'autorité environnementale sur la demande d'autorisation d'exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires (renouvellement et extension).

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés donne un avis favorable à la demande de la société Roffat concernant le renouvellement et l'extension pour l'exploitation d'une carrière lieux dits : « Bellevue et Les Châssis Ouest ».**

#### **I.4.2 Demande de garantie d'emprunt Habitat Dauphinois**

Monsieur le Maire rappelle avoir reçu une demande de garantie d'emprunt émanant d'Habitat Dauphinois pour les Logements à construire Place de Curson à hauteur de 50% du financement nécessaire auprès de la Caisse des Dépôts (financement estimé à 690 000€). Cette demande venait en complément d'une demande parallèle faite à Arche Agglo et le Conseil Départemental pour les 50 % restant. Or, ces deux collectivités ont refusé leur garantie. Il appartient désormais à la commune de se positionner sur cette demande.

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'accorder cette garantie d'emprunt à hauteur de 50 % du financement nécessaire et d'autorise le Maire à signer les documents afférents.**

#### **I.5. BATIMENTS ET TERRAINS COMMUNAUX**

##### **I.5.1 Contrat pour la dératisation des bâtiments, canaux et lagunes**

Monsieur le Maire indique que plusieurs entreprises ont été consultées pour la dératisation des bâtiments communaux. Après étude des différentes propositions, la proposition de l'entreprise GMD a été retenue. Le contrat est établi pour une période de 36 mois. Ce montant de la prestation s'élève à 1 074 euros TTC.

**Le conseil municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à signer le contrat pour la dératisation des bâtiments.**

#### **II – AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION**

---

##### **PERSONNEL**

Création d'un groupe de réflexion sur la problématique des départs en retraite de plusieurs agents. Ce groupe est composé de Stéphane Fournier, Michel Fraisse, Bruno Gras Tachon, Blandine Azé et Benoît Morel.

##### **II.2 Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations**

**Prochain Conseil Municipal le LUNDI 26 NOVEMBRE 2018 à 20h30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10.

Vu par nous,

Le 16 octobre 2018,

**Stéphane FOURNIER,**

Maire de CHANOS-CURSON

